



Divorce sans consentement mutuelle

Par **yvees**, le **25/12/2012** à **19:03**

bonjour,je voudrais divorcer,j ai 2 enfants de 14 et 12 ans,je voudrai prendre un appartement,ayant un credit maison je ne pourrai pas le rembourser.mon mari ne veut pas divorcer,ni vendre le bien lui meme ne peut assumer le remboursement tout seul,il m oblige a rester.cela est tres difficile des disputes constantes devant les enfants.puis-je prendre un appartement sans devoir rembourser le credit maison .rn

Par **cocotte1003**, le **26/12/2012** à **08:31**

Bonjour, vous ne devez pas quitter le domicile conjugal sans l'accord du juge des divorces. Il vous faut attendre cette premiere audience ou le juge attribuera le domicile conjugal, la pension alimentaire des enfants.....Et non vous devez rembourser le crédit de la maison sinon vous risquez la saisie. Pour divorcer il faut impérativement un avocat pour un divorce amiable et, dans votre cas, 2 puisque vous n'etes pas d'accord, cordialement